

Le *PETIT TONKINOIS* (1900-1905), Hanoï Création de Guillaume Jollivet

Guillaume JOLLIVET, directeur-fondateur

Né à Paris VIII^e, le 5 mars 1850 (d'après *La Dépêche coloniale*, 8 juin 1907 : successions vacantes aux colonies).

Marié à Marie Caroline Louise Odot, décédée à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), le 11 mars 1903. Dont :
— Béatrice (Paris V^e, 6 juillet 1884), mariée à Saint-Malo, le 11 octobre 1905, avec Francis Fleury, enseigne de vaisseau ;

— et Marc, décédé en octobre 1905 sur les chantiers de la Compagnie des chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan, dans la vallée du Nam-Ty (Chine).

Prisonnier en Allemagne en 1870-1871.

Élève de l'École des Chartes (*JORF*, 28 novembre 1874).

Docteur en droit et en médecine.

Avocat à la cour d'appel de Paris.

Membre de diverses sociétés savantes (études coloniales, explorateurs, ethnographie, géographie).

Deuxième lieutenant de juge au tribunal de première instance de Saïgon (16 mai 1887).

Conseiller auditeur par intérim à la cour d'appel de Saïgon (31 août 1887).

Président au tribunal de Haïphong (24 septembre 1888). Fait arrêter sur dénonciation M. Bancal, ancien agent de la maison Ulysse Pila, directeur des Docks, membre de la chambre de commerce et du conseil municipal (*Le Journal des débats*, 30 décembre 1889).

Muté à Sadec comme juge président du tribunal de première instance (8 novembre 1889).

Départ pour France (22 juillet 1890).

Avocat à Haïphong et Hanoï (1893). « Incarnation au Tonkin du démon de la chicane » (procureur de la République, *L'Avenir du Tonkin*, 6 juillet 1895).

Démissionnaire (12 octobre 1895).

Médecin municipal de Hanoï (1896).

Chargé du [dispensaire des filles soumises](#) :

Parvient à détourner du vaccin antirabique à l'[Institut Pasteur de Saïgon](#) pour le ramener à Hanoï.

Révoqué abruptement par le résident maire, Jules Morel (polytechnicien) (9 juin 1897).

Rédacteur à *L'Avenir du Tonkin*

Auteur d'une lettre sur [la peste en Indochine](#). Chargé d'une mission d'étude sur la peste au Tonkin (21 février 1898) :

Découvre durant celle-ci une source d'eau minérale qu'il ne parviendra pas à exploiter.

Découvre une mine d'étain à Lang-hit (décembre 1888).

Président de la section tonkinoise de la Ligue française pour la défense des Droits de l'Homme et du citoyen (ca 1904).

Membre de la Société amicale des Anciens Tonkinois.

Décédé à Hanoï, le 2 novembre 1905. Acte de décès portant : lieu et date de naissance inconnus.

Hanoï
CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 mai 1900)

Dans son numéro du 17 mai, après avoir donné la liste des fonctionnaires qui ont été reçus aux examens du 26 mars 1900 pour l'emploi d'administrateur de 4^e classe, le *Petit Tonkinois* ajoute :

« Les lecteurs des différents journaux tonkinois n'auront pas été sans remarquer que *l'Avenir du Tonkin* a été mis à même de publier la présente liste dans son numéro du mardi 15 mai. Qu'ils veuillent bien croire qu'il n'y a eu cependant sur ce point aucune négligence de notre part. Le communiqué de la résidence supérieure ne nous est parvenu que le mardi à 4 h. 1/2 du soir.

Nous en avons conclu que la résidence supérieure avait ses préférences. Nous remercions M. le résident supérieur p. i. de la partialité qu'il montre vis-à-vis d'organes qui, comme le nôtre, ont la prétention d'être indépendants. »

Nous tenons à rassurer M. Jollivet ; s'il veut bien se présenter dans nos bureaux, nous lui mettrons sous les yeux un télégramme privé de Saïgon que nous a adressé samedi 12 (et reçu par nous le soir du même jour) notre correspondant dans cette ville.

Il pourra s'en offrir tout autant quand il le voudra, en s'adressant à quelqu'un qui veuille bien lui servir de correspondant, et ce ne sont pas précisément les candidats qui manquent en Cochinchine.

SUR LE PROCÈS DE SAIGON
(*La Politique coloniale*, 25 février 1901)

C'est l'allumette qui a mis le feu aux poudres,
Une explosion d'indignation et de colère soulève toute la presse indochinoise, de Saïgon à Hanoï.

Personne n'ose plus contester les tristes agissements de la haute administration des Travaux publics de l'Indo-Chine.

Personne, davantage, ne conteste la sincérité d'Henry et la véracité de ses dires.

Le ministère public lui-même, M. Long, un des esprits les plus cultivés, un des jurisconsultes les plus distingués de notre état-major judiciaire aux colonies, a dû, en pleine audience, reconnaître la valeur morale de l'accusé, qu'attendait, du reste un triomphal acquittement. « M. Henry, a-t-il dit, est un honnête homme, un bon père de famille, un peu exalté, peut-être, et qui a le tort d'avoir poussé trop loin le droit qu'on a de se plaindre. »

Mais le droit de se plaindre d'une injustice est absolu et sans réserves ! Il paraît toutefois qu'il est contesté en Indo-Chine.

« Tous, s'écrie notre confrère le *Petit Tonkinois*, colons, petits employés et, d'une façon générale, ceux qui n'ont pas la détention du pouvoir, que des recommandations puissantes donnent à quelques-uns, sont tenus de s'humilier devant la toute-puissance qui ne se rencontre pas toujours avec le savoir. Ils ont souvent raison sur ces supérieurs que nous donnent les hasards de la politique métropolitaine. C'est un tort, car ces supérieurs ont érigé en dogme que la toute-puissance s'allie toujours à l'infailibilité.

Oser raisonner, oser avoir raison contre eux est un crime que l'on ne pardonne pas en haut lieu. Songez donc, que deviendraient ces puissants d'un jour, si, entre eux et

nous, il pouvait y avoir un terrain commun de discussion qui serait la raison, la justice, l'équité. N'est-il pas à croire que dans un débat, engagé de la sorte, les supérieurs seraient infailliblement battus ?

Aussi tous les efforts, toute l'énergie dont sont capables par instant les détenteurs du pouvoir, sont dirigés non vers la recherche du bien public, mais vers la nécessité de réduire l'homme courageux qui ose parler. »

Voilà un triste tableau et devant lequel il est difficile de rester calme et modéré. Que valent les hommes, les chefs, qui professent ces doctrines démoralisantes, les imposent à leurs subordonnés et corrompent les esprits du haut en bas de la hiérarchie administrative ? Poser la question, c'est y répondre.

Nous publierons demain la plaidoirie de M^e Foray, le défenseur d Henry.

CHRONIQUE DE HANOÏ

Polémique sur le retrait de la candidature d'[Ernest Schneider](#)
aux élections municipales à Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 mai 1901)

[Contre le recrutement de coolies tonkinois pour la Nouvelle-Calédonie](#)
par la maison Ballande
(*La Politique coloniale*, 31 mai 1901)

Pour la création d'arsenaux coloniaux
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 juin 1901)

Hanoï
CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 juin 1901)

Hier matin a été rendu le jugement du procès en diffamation intenté par M. Jollivet à M. de Peretti.

Ce dernier est condamné à 5 francs d'amende et un franc de dommages et intérêts.

[UN PORT EN EAU PROFONDE AU TONKIN](#)
par Edgar Giret
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 juin 1901)

Dans deux articles très documentés, intitulés « La passe du Cua-nam-Triêu » et « Le Port de Tourane, » notre confrère M. Jollivet, du *Petit Tonkinois*, ramène à nouveau l'attention sur cette importante question d'un port en eau profonde au Tonkin.

.....

Hanoï
La question des égouts
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} août 1901)

Hanoï
Conseil municipal*
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 août 1901)

Du *Petit Tonkinois* :

Si les séances du conseil municipal d'Hanoï étaient publiques, nous aurions à nous excuser auprès de ceux qui se seraient inutilement dérangés. Le grand discours que le conseiller municipal Tuy-vinh-Long devait prononcer a été remis à une séance ultérieure, l'orateur étant en promenade à Sontay. Par une singulier coïncidence, à cette même séance, le conseiller municipal européen. M. Le Lan, était absent. Un certain nombre de questions qui devaient être posées à ces deux conseillers ont dû être ajournées.

Avantages à ce que la construction du [chemin de fer du Yunnan](#)
soit l'œuvre d'une société privée
plutôt qu'une entreprise d'État
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 septembre 1901)

L'OFFICE DU TRAVAIL À HANOI
(*La Dépêche coloniale*, 2 mars 1902)

La chambre de commerce de Hanoï vient d'acquiescer la personnalité civile. Elle peut donc aujourd'hui, et légalement, se livrer à une foule d'œuvres qui ne lui étaient pas possibles dans le passé.

Parmi ces dernières figure, au premier rang, tout ce qui a trait au développement du commerce et de l'industrie. Or. comment assurer ce développement si l'on n'assure pas, par la création d'un office du travail, le recrutement des travailleurs que le commerce et l'industrie réclament de jour en jour d'une façon de plus en plus impérieuse ?

Il convient, en effet, de remarquer, dit le *Petit Tonkinois*, que, jusqu'ici, nous avons abandonné en quelque sorte ce soin à l'administration qui, par tempérament, par habitude, est placée aux antipodes de nos besoins. De là tous les inconvénients du système actuel.

C'est en effet le commissaire de police qui fait ici l'office de bureau de placement. Quelqu'un arrive-t-il dans la colonie et a-t-il besoin de monter sa maison, il s'informe aussitôt pour savoir s'il existe un bureau de placement tenu par quelque colon. On lui répond qu'il n'en existe pas, mais on l'adresse au commissaire de police. Il y est reçu selon la situation sociale qu'il occupe dans la hiérarchie administrative, car hors de cette hiérarchie et à moins d'être colon officiel, on est sans valeur. Le commissaire promet

tout ce que l'on demande : boy. bep et peut-être, mais je n'ose l'affirmer, la congaïe qui sait coudre ; ainsi le commissaire est le seul placeur dans nos villes. Mais pour placer, il lui faut souvent, car il n'a pas toujours le sujet demandé sous la main, il lui faut déplacer tel ou tel domestique. D'où il suit que si quelque gros fonctionnaire est satisfait, il y a presque toujours un colon de mécontent.

Or, je dis qu'il y a là quelque chose d'anormal, car ce dernier acte, qui n'est pas toujours d'une grande délicatesse, ne s'accomplit souvent que par la crainte que l'Annamite possède, à tort ou à raison, pour le commissaire de police. Comment, dès lors, ce dernier peut-il poursuivre déceimment ceux qui manquent à leur engagement envers leur patron ? Ils peuvent répondre à juste titre: c'est vous qui nous avez engagés à manquer à notre parole.

À côté de ces faits regrettables, on en trouve de plus regrettables encore. Puisque le commissaire de police déplace les domestiques. pourquoi un colon n'en ferait-il pas autant vis-à-vis d'un autre colon. Le cas est fréquent et M. Jaques convoqua même à cet effet une réunion des commerçants.

Dans cette réunion, il proposa un syndicat des commerçants s'engageant à ne point se débaucher leurs ouvriers. On sait que cette tentative échoua complètement.

Nul n'avait, en effet, intérêt à se mettre dans un syndicat qui emportait pour chacun certaines obligations et qui ne donnait aucun droit.

Eh bien ! il me semble que la question pourrait être reprise sous forme de création d'un *office du travail*.

L'office du travail, une fois créé par délibération de la chambre de commerce de Hanoi, le secrétaire de la chambre commerce recevrait toutes les demandes de travail, qu'elles viennent des Européens ou des Annamites, non seulement servirait d'intermédiaire moyennant une rétribution fixée d'avance par la chambre de commerce, mais encore il tiendrait registre de ces contrats en mentionnant la durée de l'engagement, le prix convenu, les avances reçues. On pourrait toujours recourir à ce registre pour prouver les contrats donnant lieu a des difficultés devant le tribunal. Qu'on me permette la réflexion suivante. On aurait ainsi préparé le conseil des prud'hommes.

Peut-être même pourrait-on admettre, en vertu d'une clause insérée dans les contrats, que les parties, patrons ou ouvriers, fussent tenues de se présenter devant l'office au moins en conciliation.

Mais ce n'est pas tout. En raison du service rendu ainsi à tous les commerçants et industriels, puisqu'on leur aurait ainsi procuré de la main-d'œuvre, on pourrait exiger quelque chose. Cette exigence ne serait autre que l'engagement pris par tout commerçant qui aurait recours à cet office, de ne point débaucher les ouvriers tenus, en vertu d'engagement passé devant l'office du travail. On aurait ainsi, à peu de chose près, le syndical auquel avait songé M. Jaques, mais avec une différence cependant. Ce syndicat serait volontaire non forcé, premier point intéressant car l'on ne peut, dans l'état de choses actuel, fonder un syndicat et surtout le rendre obligatoire. D'autre part, l'entrée dans ce syndicat résulterait d'un service rendu — main-d'œuvre procurée —, et il est à croire que ce service rendu attirerait à ce syndicat plus de monde qu'on ne pourrait le croire.

Il est une objection à prévoir. On pourrait prétendre que ce syndicat ne serait pas légal. Mais il faut considérer qu'il ne se présenterait pas comme tel mais comme réunion d'individus ayant pris des engagements les uns envers les autres et ne s'occupant de rien autre chose. Si, enfin, l'administration voulait le considérer comme un syndicat de fait, on pourrait lui rappeler les promesses de M. l'avocat général et du gouverneur lui-même qu'on laisserait fonctionner tout syndicat de fait qui ne serait pas subversif.

Il n'est pas à craindre qu'un syndicat, formé pour faire respecter des engagements de travail, fût considéré comme subversif.

Le projet que je soumetts n'est sans doute point parfait. Il en est ainsi de toutes les œuvres isolées ; cependant, il me semble que, avec quelques retouches de détail, il pourrait devenir pratique. Dans ses grandes lignes, il repose sur les trois idées suivantes :

Enlever à l'administration le recrutement de la main-d'œuvre indigène ;
Préparer, au milieu des difficultés légales de l'heure actuelle le conseil des prud'hommes ;
Créer autant qu'il peut l'être un syndicat des commerçants et des industriels.

Il ne resterait un jour qu'à augmenter les occupations et les attributions de cet office du travail pour en faire un rouage puissant et un facteur de premier ordre dans l'œuvre de la colonisation du Tonkin.

G. JOLLIVET.

TONKIN
(*La Politique coloniale*, 29 mai 1902)

La peste à Hanoï

D'après le « Petit Tonkinois », la peste aurait éclaté aux environs de Hanoï, dans le village de Thaï Ha, qui est l'endroit même où se trouve situé l'Institut du docteur Yersin. Le premier cas a été qualifié de polyadénite. Mais un autre cas a été diagnostiqué par un médecin civil, le docteur Gillard, et force a été, même aux médecins du corps de santé, de reconnaître le bien-fondé de ce diagnostic.

Comme on doit le penser, il règne un certain affolement.

Procès de presse
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 décembre 1902)

Le procès intenté par M. Jollivet, directeur du *Petit Tonkinois*, à nos confrères de Peretti, Babut, Le Lan et Piglowski, appelé hier matin à l'audience de police correctionnelle, a été renvoyé à huitaine sur la demande des défenseurs pour permettre à M. Vivien, qui présentera la défense, d'étudier le dossier de l'affaire.

REVUE DE LA PRESSE INDO-CHINOISE
(*La Dépêche coloniale*, 12 février 1903)

Le *Petit Tonkinois*, sous la signature de M. G. Jollivet, propose que l'on organise, en empruntant ses éléments à la garde indigène, une force de police analogue à la garde républicaine de Paris :

Ne pourrait-on pas organiser quelque chose d'analogue au Tonkin en créant une ou deux brigades composées d'éléments triés parmi les brigades existantes et placées sous l'autorité immédiate du résident supérieur ? Ces brigades spéciales, tout comme les brigades actuelles, resteraient ainsi sous l'autorité de résident, ce qui éviterait le reproche de placer toutes les forces de police sous la dépendance d'inspecteurs privilégiés.

Vienne maintenant à se produire quelque part des faits de piraterie menaçant de s'éterniser parce que les pirates passent d'une province dans l'autre et que les résidents provinciaux ne peuvent s'entendre, la solution est simple. Le résident supérieur envoie sur les lieux sa brigade spéciale à laquelle tout le monde doit obéissance comme on la devrait au résident supérieur lui-même. L'unité d'action se trouve rétablie sans que l'organisation actuelle soit changée et que les forces de police provinciale soient placées entre d'autres mains que celles des résidents.

REVUE DE LA PRESSE
(*La Dépêche coloniale*, 27 mars 1903)

Dans le *Petit Tonkinois* M. Jollivet établit le bilan de l'[Exposition de Hanoï](#).

REVUE DE LA PRESSE INDO-CHINOISE
(*La Dépêche coloniale*, 7 mai 1903)

Le *Petit Tonkinois* examine les rapports de [Quang-Tchéou-Ouan](#) avec l'Indo-Chine :

TONKIN

Une pétition
Pour la laïcisation de l'[hôpital militaire de Hanoï](#)
(*La Politique coloniale*, 11 septembre 1903)

Hanoï
CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 septembre 1903)

Un mot personnel

Dans le dernier numéro du *Petit Tonkinois*, monsieur Jollivet me reproche — je dis me reproche car contrairement à ce que croit M. Jollivet, je suis l'auteur de l'entrefilet auquel il fait allusion — d'avoir dirigé une nouvelle attaque contre M. Lecointre.

Nous avons cru, ajoute le directeur du *Petit Tonkinois*, que les rencontres sur le terrain avaient surtout pour but de mettre obligatoirement fin à toute nouvelle polémique.

Sur ce point, je suis absolument d'accord avec mon confrère, mais à la condition que cette règle de bienséance, comme il l'appelle, soit observée de part et d'autre. En ce qui me concerne, dans toute ma polémique de ces temps derniers avec M. Lecointre, je l'ai toujours scrupuleusement observée. En fut-il de même pour le client de M. Jollivet ?

N'est-ce pas le matin même où nous devons nous rencontrer M. Lecointre et moi — le 12 septembre — que M. Jollivet donnait dans son journal l'hospitalité à une lettre que M. Lecointre adressait aux membres du Jury d'honneur qui avaient jugé entre nous, lettre qui n'était en réalité qu'une nouvelle attaque contre moi ?

Et n'est-ce pas à cause de cette lettre publiée le matin que je refusais après la rencontre de l'après-midi de me réconcilier avec M. Lecointre ?

M. Lecointre a le premier négligé d'observer la règle de bienséance que rappelle son parrain. Au moment où il me reproche une incorrection, il en commet une lui-même en donnant la publicité à un procès-verbal de rencontre, qui devait rester dans le domaine privé, après entente des quatre témoins.

Je n'ajouterai donc qu'un mot : c'est que j'entends vis à vis de M. Lecointre garder toute ma liberté, nonobstant les rappels à la bienséance qu'il me fait adresser par M. Jollivet — de L.

Procès intenté à Machot entrepreneur, et Jollivet
par MM. [Guillaume frères](#)

PROPHÈTE DE MALHEUR
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 décembre 1903)

Dans le « Petit Tonkinois » du samedi 13 décembre, on lit l'entrefilet suivant :

« Nous croyons savoir qu'un des journalistes d'Hanoï aurait à répondre sous peu à M. le procureur de la République de faits assez graves. D'après les nouvelles qui nous parviennent de France, il s'agirait d'escroquerie et d'abus de confiance. La plainte a dû arriver par le dernier courrier. Dans le cas contraire, elle arrivera par le prochain ».

Comme la plupart des Tonkinois, nous ne savons pas du tout à qui M. Jollivet voulait faire allusion, de qui il voulait parler.

En apprenant mercredi, à cinq heures, son arrestation opérée vers quatre heures et demie et son incarcération pour vol à la prison de la rue des Teinturiers, nous nous sommes, comme tout le monde, demandé si ce n'était pas de lui-même qu'il avait voulu parler, si ce n'était pas lui le journaliste dont il prophétisait l'imminent internement à la geôle tonkinoise.

S'il en est ainsi, on avouera que voilà un beau trait de plus à son actif, une preuve de plus de son grand caractère, une fois encore l'éclatante confirmation de son dévouement à la cause du journalisme qu'il sert avec tant d'éclat et de stoïque désintéressement.

Ainsi, pour tenir le record de l'information rapide, pour montrer qu'il ne recule devant aucun sacrifice, fut-il le payer de sa liberté, de sa personne, voici un directeur de journal qui, au risque de voir mal interpréter sa pensée, de donner lieu à de fâcheuses suppositions, de se déconsidérer à tout jamais dans l'esprit d'inintelligentes petites gens, n'hésite pas, renseignant avant tout et tous ses lecteurs, à annoncer l'arrestation... d'un journaliste, ce journaliste fut-il lui-même.

Deux jours plus tard... pas même deux jours, trente six heures plus tard, M. Jollivet, journaliste distingué, défenseur des opprimés et des humbles, gisait sur la paille humide et moisie de nos cachots !

Ah combien bizarres les choses qu'on arrive ! Remarquez que nous ne donnons ces renseignements que sous toutes réserves, préparés et disposés à toutes rectifications qu'on pourrait nous demander.

Car enfin ! Il semble bien, par les lignes précitées du *Petit Tonkinois* que M. Jollivet ait voulu faire allusion à sa propre et prochaine arrestation.

Il n'est, en effet, mystère pour personne qu'il traversait mercredi soir, entre deux agents, sa bonne ville de Hanoï, dont il est un des futurs édiles, et que la même nuit, il a couché dans ce local qu'en un langage aussi familier que déplacé on appelle en argot « le bloc. »

Ce qui ne veut nullement dire qu'il soit coupable... bien que son entrefilet dans lequel il se désigne tende à insinuer tout le contraire.

Nous dirons mieux. Persuadé qu'il s'est calomnié (si c'est bien réellement lui même qu'il a prétendu viser en ses quelques lignes), nous sommes convaincus de sa parfaite innocence, de son indiscutable honorabilité dont il nous a si souvent entretenus.

Et c'est pourquoi nous l'en admirons davantage. — AV.

.....

DEUX ARRESTATIONS

Nous lisons dans le rapport de police : Par ordre de M. le juge d'instruction, les sieurs Jollivet, publiciste, et Machot, entrepreneur, ont été arrêtés et écroués à la prison sous la prévention de vol.

RÉPONSE

(*L'Avenir du Tonkin*, 16 juin 1904)

Un journal de la localité apporte une certaine insistance à écrire que *l'Avenir du Tonkin* prend ses inspirations près du service judiciaire.

Il convient de détruire la légende que le *Petit Tonkinois* veut accréditer, nous ignorons pour quel motif, sur notre compte.

Nous rendons à César ce qui est à César, mais la nouvelle rédaction de *l'Avenir du Tonkin* est seulement préoccupée de servir l'intérêt public et de grouper autour de lui : toutes les bonnes volontés, notre journal est libre de toute attache, et s'il émet, comme c'est son droit et son devoir, des critiques, il s'inspire, sans autre arrière-pensée, loin de toute préoccupation personnelle, du seul désir d'atteindre son but, celui d'être utile.

Hanoï

CHRONIQUE LOCALE

(*L'Avenir du Tonkin*, 21 juillet 1904)

Notre confrère, le docteur Jollivet, du *Petit Tonkinois*, dont la santé était restée précaire, à la suite de sa récente détention, vient d'entrer à l'hôpital de Lanessan.

Nos vœux pour sa guérison.

Hanoï

CHRONIQUE LOCALE

(*L'Avenir du Tonkin*, 23 janvier 1905)

Sous la forme d'esprit qui est propre à son directeur, le *Petit Tonkinois* se livre à une humoristique boutade sur le sort de [budget de l'Agriculture](#) dévoré, d'après les dires de la résidence supérieure, par les rats.

.....

Hanoï

CHRONIQUE LOCALE

(*L'Avenir du Tonkin*, 18 février 1905)

Le premier banquet de la [Presse française d'Extrême-Orient](#) a eu lieu jeudi soir dans un des salons de l'Hôtel Métropole.

.....
S'étaient fait excuser ... Jollivet, du *Petit Tonkinois*.

Hanoï
CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 février 1905)

Hier, vendredi est venu devant le tribunal de Hanoï le procès intenté par M. Jollivet, directeur du *Petit Tonkinois* contre MM. E. H. Schneider, imprimeur, et de Lamotte, rédacteur en chef, pour articles contre notre confrère, parus dans l'ancien « Avenir du Tonkin. »

Le jugement a été renvoyé à huitaine.

Hanoï
CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 avril 1905)

La cour d'appel de Hanoï a rendu avant-hier mercredi un arrêt prononçant la mise en liberté provisoire de M. Jollivet, directeur et rédacteur en chef du « Petit Tonkinois ».

Hanoï
Réunion générale de l'[Association de la presse française d'Extrême-Orient](#)
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 mai 1905)

Hanoï
[CHRONIQUE LOCALE](#)
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 mai 1905)

.....
Maury avait demandé l'appui de la parole à M. Jollivet, directeur du *Petit Tonkinois*. Pour des raisons que nous ignorons, le président du 2^e conseil de guerre, l'honorable colonel de Félix, de l'arme du génie, a cru devoir refuser l'autorisation demandée.

.....

OPINIONS

Facilités chinoises, difficultés françaises
Réponse de [Vasco](#) à Jollivet
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 juin 1905)

L'ESPAGNE À SAÏGON

Une enclave espagnole en pleine ville française
(*La Politique coloniale*, 3 septembre 1905)

Nous trouvons dans le *Petit Tonkinois* un renseignement vraiment curieux et dont lui laissons d'ailleurs la responsabilité, sur l'existence à Saïgon d'une enclave espagnole, sur laquelle notre souveraineté ne s'exercerait pas. Voici ce que dit notre confrère.

Il est une question diplomatique déjà vieille qu'il faudrait peut-être trancher. La récente visite du roi d'Espagne en France et les bonnes dispositions qui ont suivi-pourraient aider dans cette circonstance. Voici maintenant de quoi il s'agit.

Lorsqu'une expédition combinée de l'Espagne et de la France nous rendit maître de Saïgon, l'Espagne occupa un coin de terrain dans cette ville qu'elle mit sous sa suzeraineté. Ce terrain n'est pas très grand, il mesure 1.200 mètres environ, est situé en pleine ville de Saïgon et est limité par les rues Mac-Mahon et d'Espagne.

Le fait que j'avance surprendra sans doute beaucoup de Saïgonnais et peut-être même les directeurs de journaux de la localité. Il est cependant d'une exactitude absolue.

Pour une raison ou pour une autre, la nation espagnole n'a jamais voulu nous céder ce terrain. Les circonstances actuelles permettent peut-être de régler la question et d'augmenter notre domaine colonial.

Les autorités de l'Indo-Chine ont charge de s'en occuper.

Hanoï
CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 septembre 1905)

Une liste. — Notre confrère, le *Petit Tonkinois*, publie une liste qui aurait besoin de sérieuses retouches — Le *Bidegain* ¹ tonkinois n'est pas à hauteur de sa tâche et son rang de taille est mal tenu, il ne tient pas compte des mutations et libérations. À cela près !

Hanoï
CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 octobre 1905)

L'agent Merlet. — Contrairement à ce qu'affirme le *Petit tonkinois*, l'agent Merlet a parfaitement répondu au conseil d'enquête devant lequel il a comparu.

Bien que ce conseil n'ait pas encore statué sur le cas de cet agent, il nous sera permis de trouver profondément regrettable que dans un personnel aussi restreint que celui de notre police française il puisse se trouver des gens qui prêtent à l'ombre même d'une suspicion.

¹ Jean Bidegain : personnalité du Grand Orient impliquée dans l'affaire des fiches.

Hanoï
CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 novembre 1905, p. 3, col. 2)

La mort de M. Jollivet.— Nous apprenons avec le plus grand regret la mort de M. le docteur Guillaume Jollivet, directeur du journal le « Petit Tonkinois ».

Notre confrère qui possédait à Langhit, province de Thai-Nguyên, un périmètre minier s'y était rendu le mois dernier pour y procéder à un examen plus approfondi des gisements d'étain. Il fut accompagné dans cette reconnaissance par M. Benoît, le dialogué contrôleur des mines.

Le résultat de cette excursion fut tel que M. Jollivet décida d'aller se fixer sous peu de temps près cette mine qui lui donnait tant d'espérances.

Au cours de ce voyage, M. Jollivet visita les exploitations minières de l'ancien chef pirate Luong Tam Ky, voisines de la sienne.

Quelques jours après son arrivée à Hanoï, notre confrère se sentit indisposé. Il lutta avec son énergie habituelle contre le mal. Il pensait être victime d'une insolation qu'il aurait contractée à la fin de son voyage.

Le 29 octobre, il prit une part active, à l'assemblée générale des Anciens Tonkinois.

Le 31 octobre, au soir il présida la réunion mensuelle de la Ligue des droits de l'homme. Alors la gravité de son état apparut aux yeux des assistants, mais il mit toute sa force morale à dominer le mal physique qui l'étreignait.

Ses amis le reconduisirent chez lui, à l'issue de la séance. Dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre, son état empira. À 4 heures et demie du matin, il cessa de se promener, comme il en avait l'habitude, dans sa maison, il s'allongea alors sur une chaise longue, et s'endormit. Il ne s'est plus réveillé !

Cette mort frappe en Jollivet un vieux lutteur. Son activité bien connue n'eut jamais de trêve, et l'on se rappelle la grande part qu'il prit aux récentes phases de la crise municipale de Hanoï.

Ou lui doit, en effet, la direction morale de cette campagne contre les abus qui se commettaient à l'hôtel de ville. Il montra en cette circonstance de réelles qualités de polémiste et de leader.

Né en Picardie, M. Jollivet avait 57 ans. Il comptait vingt-cinq ans de séjour en Indo-Chine, il fut successivement magistrat en Cochinchine, puis au Tonkin. Il démissionna à la suite d'un conflit avec l'autorité judiciaire d'alors. Il participa à la rédaction de divers journaux locaux, entre autres, à l'ancien *Avenir du Tonkin*. Il s'y montra ce qu'il était, un journaliste véritable. Enfin, il fonda le « Petit Tonkinois » où sa plume incisive et sa forte logique se donnèrent libre cours.

Au moment où nous mettons sous presse, ont lieu les obsèques du directeur du *Petit Tonkinois*.

En l'absence de son fils, actuellement employé au kilomètre 13 de la ligne en construction de Lao-Kay, les scellés ont été apposés sur l'immeuble habité par M. Jollivet, boulevard Gia-long, 54.

La gérance du « Petit Tonkinois » a été provisoirement confiée à M. Georges Beaubois, qui a déjà rempli l'intérim pendant le voyage à Thai-Nguyên de M. Jollivet. Par son testament déposé chez M^e Schaal, greffier notaire à Hanoï, le regretté directeur du *Petit Tonkinois* demandait que l'autopsie de son corps, fût faite après son décès par M. le docteur Ziegler, d'Haïphong ou, à défaut, par M. le docteur Degorce.

Cette opération (qui a dû être faite et matin jeudi), offrira un certain intérêt.

En effet, l'opinion publique, qui s'était dans les derniers temps, montré très favorable à M. G. Jollivet, à l'occasion des divers incidents qui ont précédé et suivi la crise

municipale, s'est émue de ce fait. Le docteur Jollivet, M. Benoît, du service des Mines, et la femme annamite qui les accompagnait dans leur tournée à Thaï-Nguyên, ont tous les trois été fortement malades ; les deux derniers le sont encore assez gravement.

Les suppositions vont vite leur train, surtout quand elles s'attachent à une personnalité mêlée aux luttes politiques comme le fut M. Jollivet.

Il est, par conséquent, vivement à désirer que l'autopsie nous donne la véritable cause de cette mort qui prive le Tonkin d'un homme dont les connaissances profondes, furent diversement appréciées, selon les intérêts en jeu, mais adversaires et amis reconnaîtront un jour de quelle force fut son action dans bien des circonstances.

Nous nous inclinons avec regrets devant cette tombe prématurément ouverte.

.....
Nécrologie. — Marc Jollivet, mademoiselle Béatrice Jollivet, la famille Jollivet, les membres de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, de la Société des Anciens Tonkinois, ses amis, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Guillaume Jollivet,
directeur du *Petit Tonkinois*,
président de la Ligue pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen,
membre de la Société des Anciens Tonkinois,
ancien magistrat,
docteur en droit,
docteur en médecine,

leur père, parent et ami, décédé à Hanoï, le 2 novembre 1905. dans sa 56^e année.
Les obsèques, civiles, auront lieu le 7 novembre 1905, à 5 heures précises du soir.
On se réunira à la maison mortuaire, 54, boulevard Gia-Long.

LA MORT DU DR JOLLIVET
(l'*Avenir du Tonkin*, 5 novembre 1905)

Aussitôt que la copie du procès-verbal d'autopsie nous sera parvenue, nous nous ferons un devoir de la soumettre à nos lecteurs. En attendant que nous puissions la publier, nous avons prié notre collaborateur et ami le docteur Le Lan, qui a assisté à l'opération, de vouloir bien nous résumer ses impressions. Voici la note qu'il nous a envoyée.

« Vous comprendrez que je suis tenu à la plus grande réserve. Jollivet, avec qui j'avais eu, ces derniers temps, des communautés de vues, sans avoir fait — comme il a pris bien soin de le déclarer — aucune alliance avec lui, avait, par testament, désigné le médecin par qui devait être faite la nécropsie.

C'était le docteur Ziégler et, à défaut, le docteur Degorce. Je n'étais en rien désigné. Les circonstances ont voulu qu'aucun de mes deux confrères ne fut disponible. Je n'ai pas voulu opérer comme me le demandaient les amis du mort. J'ai, avec le docteur Degorce, assisté le médecin de garde désigné par le chef du service de santé et à la valeur technique de qui je me plais à rendre hommage.

Il me serait dès lors très difficile de vous donner des appréciations qui ne doivent émaner que de lui seul pour avoir toute leur portée. Je ne puis vous offrir que des considérations à côté mais qui, pourtant, intéresseront peut-être nos lecteurs. M. Jollivet avait un cerveau de grand homme même car, s'il faut en croire les spécialistes et s'il est réel que le poids de la matière cérébrale soit en raison directe de la largeur de l'intelligence, au lieu d'avoir seulement la moyenne qui est de 1.200 à 1.250 grammes,

il pesait plus de quinze cents grammes. Ce qui fait un gros écart. Il est vrai que celui de Buffon pesait presque 1.800 grammes et que Victor Hugo était dans la normale.

La rate, de bel aspect et d'un tissu presque normal quoique criant un peu sous le scalpel, était hypertrophiée. Elle pesait presque 750 grammes. La normale est de 195 à 250 en France, de 400 à 500 pour les coloniaux et pour les vieux impaludés. Ce signe aurait eu une énorme valeur si l'on avait trouvé des lésions concomitantes d'un accès bilieux hématurique ou d'un accès pernicieux. Malheureusement, on a trouvé le signe absolument contraire. Non seulement la vessie ne contenait pas de liquide sanguin, non seulement elle ne contenait point de *Bittter* ou d'*Amer Picon*, comme on dit en argot d'amphithéâtre, mais, et la chose est des plus importantes, elle contenait, au contraire, une petite quantité d'urine claire, de la couleur du jus de citron, c'est-à-dire très pâle. Or, en cas de fièvre, l'urine est toujours rouge et très chargée. Les signes nécropsiques forcent donc à écarter l'idée de fièvre.

L'estomac contenait des aliments en cours de digestion ; le docteur Degorce, appelé dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre, avait trouvé le malade en train de manger du café au lait. Les intestins étaient en excellent état malgré la dysenterie subie il y a cinq ou six ans.

Comment pourrai-je conclure ? Je n'en ai aucun droit puisque je ne puis supporter aucune responsabilité, que ma signature n'est pas engagée et qu'à l'heure où paraissent ces lignes, le procès verbal d'autopsie est rédigé, transcrit au registre officiel et que seul mon confrère de l'armée coloniale, en qui je déclare avoir toute confiance, a qualité pour donner une solution qui ne sera discutée de personne.

Je n'avais qu'un droit, celui de critique, mais pas même au pont de vue professionnel puisque j'ai refusé d'opérer comme médecin.

Il est certain que je ne puis séparer le médecin de l'homme ; *tu es internum*...

Il me faut, jusqu'à plus ample informé, attribuer la mort à une syncope dont je ne m'explique pas et ne puis m'expliquer les causes.

Telle est mon opinion de médecin non pratiquant, ne me demandez ni mon opinion de journaliste ni mon opinion d'homme politique.

Nous sommes encore trop près de la crise. Attendons le recul des événements. Nous aurons eu des éléments d'appréciation, les passions se seront apaisées et je pourrai juger plus sainement. »

Victor Le Lan

Nous enregistrons sans commentaires. Mais nous ne pouvons nous empêcher de remarquer qu'il y a de fâcheuses coïncidences.

LES OBSÈQUES DE M. JOLLIVET

Vendredi, à cinq heures, ont eu lieu les obsèques de M. le docteur Jollivet.

Le corps avait été ramené à la maison mortuaire boulevard Gia-long, 51, après l'autopsie pratiquée vers trois heures de l'après-midi à l'hôpital militaire.

Cette opération démontre que le docteur avait ses organes en parfait état de santé, le cerveau pesait 1.500 grammes, ce qui est remarquable, la rate était fort développée, les autres organes étaient intacts, aucune trace de lésion. On a dit que M. Jollivet était mort d'hématurie. L'examen de la vessie a fait écarter cette hypothèse. L'estomac contenait encore des aliments non digérés.

Les médecins ne se prononceraient pas encore sur la cause de cette mort, nous assure-t-on.

À l'heure indiquée, le cortège s'est mis en marche vers le cimetière de la route de Hué.

Le corbillard était orné de couronnes de fleurs artificielles et naturelles. Nous avons remarqué celles de l'Association de la Presse française d'Extrême-Orient, de l'Association des anciens Tonkinois, de la Ligue des droits de l'homme ; d'autres furent apportées par des amis du défunt.

Les cordons du corbillard étaient tenus par MM. Fontaine, directeur de l'Enseignement, Laumônier, directeur de l'*Avenir du Tonkin* et président de l'association de la Presse française d'Extrême-Orient, Rouët, commis principal des Postes et des Télégraphes en retraite, et un Annamite, délégué de la population indigène de Hanoï.

Dans l'assistance fort nombreuse nous remarquons MM. E. Schneider aîné, Vouzellaud, Duchemin, Meynard, Lafeuille, Meiffre, Boyé, Baud, Beaubois, Le Lan, Camin, Vu huy Quang, Levée, Kalischer, de Monpezat, Villarem, Halff, Cerfmayer, Babut, Piglowski, Cattelain, Wald, Poirot, Fonvillars, etc, etc., les membres de la Ligue des Droits de l'Homme, des anciens Tonkinois.

Un groupe considérable d'Annamites se joint aux Européens pour témoigner sa sympathie à l'homme qui mit son talent et son énergie à défendre leurs intérêts et leurs droits.

Au cimetière, M. Laumônier prend le premier la parole :

Discours de M. Laumônier,
président de l'Association de la Presse française d'Extrême-Orient

Messieurs,

Une fois de plus, la mort, cette indomptable, cette inlassable aussi, hélas ! vient de faucher une existence : celle du docteur Jollivet.

Bien que relativement jeune encore, Jollivet était très fatigué par un long séjour en Indo-Chine et un labeur incessant ; là, et là seulement, il faut chercher la cause de sa mort. Hanoï n'est pas Florence et les haines politiques ne sont pas assez féroces en ce pays pour justifier les bruits qui se firent jour à l'annonce de la mort de notre confère.

Jollivet était un semeur d'idées et c'est à ce titre que je salue sa dépouille. L'homme fut violemment attaqué, mais on ne saurait lui refuser le droit d'avoir été une intelligence et une volonté.

La vie fut amère à celui qui n'est plus qu'une masse inerte, par contre la mort fut pitoyable, il s'est endormi doucement pour l'éternité.

On peut juger sévèrement les actes d'un homme, mais la loyauté la plus stricte, commande qu'on soit en même temps, juste et humain. Voilà pourquoi il est honnête de reconnaître que Jollivet fut un travailleur et un courageux.

Docteur en droit, docteur en médecine, agrégé d'histoire, tels sont les titres que pouvait revendiquer le défunt.

Tour à tour magistrat, avocat, puis journaliste, Jollivet fut initié à bien des secrets, constata nombre d'abus, de défaillances et de vilénies. C'est pourquoi il se promenait dans la vie, avec une indifférence toute philosophique, émettant des aphorismes à la manière de Zénon le sceptique, ou de Diogène le cynique.

Journaliste, Jollivet préconisa de nombreuses améliorations, grâce à son savoir et à sa parfaite connaissance du pays. D'autre part, d'une plume incisive, il critiqua les actes des hommes au pouvoir et ce Normand montra en maintes circonstances l'esprit d'un boulevardier, mais d'un boulevardier spirituel.

Comme tous ceux qui font acte de virilité et prennent position au cours de la lutte quotidienne, Jollivet accumula sur sa tête bien des rancunes, mais habitué aux assauts de l'existence, ce fardeau lui sembla léger.

Jollivet a trouvé dans la mort, le suprême repos, espérons-le, et il dormira tranquillement du sommeil éternel en cette terre tonkinoise, bercé par le chant des oiseaux et les murmures atténués qui lui parviendront de la grande ville.

Mais plus d'une fois son âme planera aérienne, au dessus du municipe et parfois nos édités croiront entendre le rire gouailleur du philosophe, les rappeler au respect des volontés populaires.

Jollivet, au nom de la Presse, je salue une dernière fois votre dépouille ; la plume qui vient de se briser entre vos doigts glacés, fut souvent un instrument de progrès et de cela seulement nous nous souviendrons — Pax !

M. Ernest Schneider s'exprime, à son tour dans ces termes.

Discours de M. Schneider aîné

Il y a quelques jours seulement, la Société amicale des anciens Tonkinois* accompagnait ici notre camarade Dénoc ; nous étions alors à la veille de l'assemblée générale semestrielle à laquelle assistait Jollivet avec, disons-le en passant, un trop petit nombre de sociétaires.

Qui aurait pu se douter, en l'entendant émettre son opinion, ses idées, en désaccord, sans doute, avec la majorité présente à cette assemblée, composée seulement de six personnes, mais qu'il défendait avec opiniâtreté et dont il assumait l'entière responsabilité ; qui aurait pu se douter, dis-je, que moins de huit jours après, nous serions réunis autour de ce cercueil ?

Rien d'apparent ne pouvait le faire supposer.

Et cependant, cela est un fait accompli !

Pourquoi ne déduirions-nous pas de cet incident voulu par l'inexorable destin, l'obligation d'unir, de diriger nos pensées, nos actions, vers le but proposé par les fondateurs de notre jeune Société des anciens Tonkinois ?

Je vous y convie encore une fois devant cette tombe :

Prenons la résolution d'être, en toutes circonstances, toujours un pour tous, tous pour un.

Arrivés les premiers en ce pays, dont nous avons fait notre seconde patrie, remplissons notre devoir afin que ceux venant après nous, en serrant à leur tour les rangs pour combler les vides causés par les disparus, puissent dire, sans aucune arrière-pensée : « L'œuvre de mutualité, de solidarité créée par nos devanciers a porté ses fruits. »

C'est le vœu que je formule au moment même où, par la négligence de beaucoup, notre Société subit une crise que vos efforts conjureront, le comité démissionnaire en veut garder l'espérance.

Et c'est en votre nom, chers camarades, que je dis adieu à Jollivet, membre fondateur de la Société amicale des anciens Tonkinois.

M. de Monpezat, délégué de l'Annam et du Tonkin au Conseil supérieur des colonies, prononce les paroles suivantes.

Discours de M. de Monpezat

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Monpezat-politique.pdf

Messieurs,

Celui qui est étendu dans ce cercueil n'était pas un homme ordinaire, une figure banale : il a le droit d'échapper aux formules rituelles des éloges qui sont le privilège des morts médiocres et à l'encens fade qu'il est d'usage de brûler en pareil cas en l'honneur des qualités négatives.

Pour beaucoup qui l'ont connu, sa vie restera un insoluble problème. Sa lumineuse intelligence, sa profonde érudition consacrée par les titres les plus élevés, l'admirable fécondité de son esprit, sa puissance d'assimilation, l'universalité de son savoir et, par dessus tout, ce talent dont les Grecs faisaient le premier des dons célestes, je veux dire son éloquence, le désignaient pour les plus hautes situations sociales. Aux qualités que je viens d'énumérer, il convient d'ajouter une ténacité inébranlable, une combativité héroïque, un caractère remarquablement trempé pour la lutte.

Comment sa vie fut-elle trop souvent une série d'échecs ?

À ceux qui prétendraient trouver dans certains défauts de l'homme (nul n'est parfait) la cause de ces revers, je citerai l'innombrable liste des parvenus qui, sans être meilleurs que Jollivet en quelque manière, lui furent notoirement inférieurs en intelligence, en savoir, en courage.

Peut-être faut-il chercher seulement l'explication du mystère dans un défaut de Jollivet que je considère pour mon compte comme une qualité rare : je veux dire son indépendance.

Elle lui rendit pénible certaine discipline, et impossible l'acte de soumission pourtant nécessaire quoique pénible qui consiste à s'incliner devant la supériorité hiérarchique des médiocres. Jollivet ne pouvait pas davantage rester membre du barreau, puisque les avocats, ici, sont en somme des fonctionnaires. Il finit par où il aurait dû commencer : il devint journaliste.

Il le devint par un vrai tour. Je force, un triomphe de son énergie. Il fut tout, imprimeur, directeur et le reste, dans son journal qu'il avait fondé sans aucune ressource, à l'époque où on le croyait définitivement abattu. Et son journal, malgré son petit format, ne tarda pas à compter pour ceux qui prêtèrent la qualité à la quantité.

Il écrivait en français : qualité rare, Messieurs, même en France. Il apportait une forme impeccable à des idées neuves, souvent profondes, soutenus par une étonnante richesse d'érudition et souvent par une précision mathématique de l'argumentation.

Certains de ces articles resteront. Nul plus que lui ne fut fidèle à sa devise : « Le but du journaliste est d'habituer le peuple à penser. »

Qu'on me permette ici de lui rendre un particulier hommage. Bien que marchant à l'avant garde de son parti, son intelligence saine sut le préserver des odieuses erreurs de l'internationalisme. Je sais tel de ses articles qui est une belle leçon de patriotisme. Et ce n'est pas certes la moindre preuve de son indépendance qu'il ait su s'affranchir, pour rester uniquement Français, de la tyrannie exclusive du parti le plus absolu qui soit au monde.

Je ne dirai que quelques mots de Jollivet, homme public. Là encore, son indépendance se manifesta avec éclat. Président de la Ligue des droits de l'homme, il sut la conserver à son rôle : il se refusa à amoindrir son magnifique programme ; il voulut qu'elle restât l'arme de tous les opprimés et refusa d'en faire seulement l'arme d'un parti. Il est regrettable, Messieurs, que sous toutes les latitudes, la Ligue n'ait pas eu des présidents aussi indépendants que M. Jollivet. Oui, cela est fâcheux, au point de vue des intérêts mêmes de la Ligue et de l'étendue de son rôle social.

Rappellerai-je la tâche de Jollivet dans les derniers incidents que l'on appelle la crise municipale. Il fut à la tête de ceux qui demandaient le plus de lumière possible. On le vit même, dans ce but, soutenir un de ses ennemis personnels. Il fut chargé par la confiance d'une assemblée de traiter avec les pouvoirs publics. Il étonna l'autorité par son adresse et la force de ses arguments. Il s'acquitta de sa mission avec éclat.

Il aurait été avec nous, ainsi qu'il apparaissait déjà, pour combattre la solution adoptée et qui est le remplacement, trop durable à mon sens, du conseil municipal par une commission municipale.

Quel que soit l'opinion de chacun sur la crise, on ne peut, en effet, sortir de ce dilemme : ou les plaintes articulées étaient sans fondement, et alors le bouleversement dont il s'agit n'a aucune raison d'être. Ou il n'en est pas ainsi, et alors comment oublier

que les errements furent signalés seulement par ceux qui, dans le conseil, faisaient partie de la fraction élue ; que, d'ailleurs, d'après la rapport administratif lui-même, ces errements engagent beaucoup plus la responsabilité de la fraction non élue que la responsabilité des élus. Et alors comment tolérer que ce soient les élus qui payent en quelque manière les frais de la casse ; comment admettre ce retour en arrière, cette perte, même momentanée, de nos [représentants et le remplacement d'un] conseil élu par une commission nommée par l'administration, alors que l'Administration est, de son avis, la principale coupable ?

Certes, Jollivet me pardonnerait cette digression, au sujet d'une question qui le passionnait. Tel que je le connaissais, il n'aurait pas été fâché qu'il fut dit à propos de sa mort quelques choses peut-être utiles. En montrant le rôle qu'il avait joué, j'ai voulu faire voir les progrès réalisés dans la popularité par cet homme jadis peu populaire. Il est hors de doute que cette popularité se serait bientôt manifestée de façon plus éclatante. De même, après bien des vicissitudes, Jollivet parvenait à l'aisance et ce n'est pas une médiocre tristesse que ce naufrage en vue des eaux calmes du port, de celui dont la vie fut une longue série tempêtes et à qui il n'était pas donné de réaliser le bonheur.

Même ses adversaires, à l'heure où la haine désarme, sauront se découvrir devant les tristes restes de celui auquel nul ne contesta jamais le savoir, l'intelligence et le courage ; et dont la vie dans la colonie, jusqu'à son crépuscule, apparaît grandie par le fatum antique, idéalisée par l'inlassable constance du malheur.

Voici le discours de M. Villarem, colon :

Au nom de tous ceux qui peinent, souffrent et meurent dans cette Indo-Chine meurtrière dont ils ont fait une patrie d'adoption, qu'ils considèrent à l'égal de l'autre, la grande, là-bas, par delà les mers, parce que arrosée du sang de leurs frères d'armes et aussi du leur, ils en conservent pieusement l'héritage transmis par leurs aînés, ces pionniers tombés pour la cause de la civilisation et du progrès, je m'incline très bas devant cette tombe qui renferme la dépouille d'un homme juste et foncièrement bon envers ceux à qui la vie, cette marâtre, fut surtout cruelle.

À une époque où sévit la doctrine du *struggle for life*, et, où la fameuse devise « la fin justifie les moyens » a droit de cité dans notre France d'Asie ;

À une époque où l'arrivisme est classé qualité, il est doux de constater que la société compte encore dans son sein des hommes, qui, surmontant cet égoïsme, font litière de préjugés sociaux, donnent aux humbles leur main loyale et l'appui de leur science, et, s'offrant en holocauste aux haines de leur caste, tombent victimes de leur devoir, et martyrs de leurs idées libérales.

Ses multiples connaissances et la science du Droit légal qu'il possédait et mettait au service de malheureux qui sans lui, eussent roulé dans l'abîme, lui faisaient de nombreux ennemis qu'il dédaignait, d'ailleurs, se glorifiant de haines, qui ne faisaient qu'entretenir en lui son besoin de combativité, et s'ancrer davantage en son âme, le désir de marquer son passage dans la vie en faisant œuvre utile et bienfaisante.

De récents incidents, présents à toutes les mémoires, permirent à sa personnalité de s'affirmer et même de s'imposer ; déjouant les embûches, et méprisant les calomnies Jollivet suivait le chemin qu'il s'était tracé, désireux de continuer sa vie d'apôtre d'une idée qui, si elle se sert des mots Liberté, Egalité, ne les inscrit pas sur le frontispice de monuments quelconques, mais les pratique sincèrement et sans arrière-pensée, envers tous, quelle que soit leur couleur ou leur race, leur croyance ou leur opinion. Avant-hier encore il me disait d'une voix que l'extrême fatigue affaiblissait déjà : « Soyons avant tout Français et civilisateurs, point de coteries, de querelles mesquines, point d'intransigeance politique ou religieuse ; respectons les croyances et les opinions qu'elles quelles soient et, adoptons, et surtout pratiquons la devise nouvelle : Liberté absolue et égalité pour tous. Jollivet est parti avant d'avoir accompli son œuvre ; dans la

paix infinie, son âme éternelle se réjouira de la voie poursuivie par ceux qui furent ses amis et qui seront ses continuateurs.

Jollivet, adieu !

M. Beaubois, qui conduisait le deuil avec d'autres amis du défunt, en l'absence de . M. Jollivet fils, remercia les assistants de leur empressement et de leur sympathie.

M. Rouët n'a pu, en raison de l'heure tardive, dire le dernier adieu suivant, adieu qu'il avait préparé :

Messieurs,

J'ai hésité un instant à prendre la parole devant cette tombe prématurément ouverte. Ce sentiment a été vite dominé par un autre, celui de rendre un hommage suprême à l'homme de principe et de travail que fut toute sa vie le docteur Guillaume Jollivet.

Chacun d'entre nous le jugera à son point de vue particulier, mais de la diversité même de ces opinions, il s'échappera, je le pense, un jugement qui, dégagé de toutes préoccupations personnelles, rétablira, par la suite, sous son véritable aspect, cette énergique figure.

Préparé par de fortes études qui lui valurent deux fois les honneurs du doctorat, mûri par une longue captivité en Allemagne, lors de nos désastres de 1870, Jollivet resta fidèle à un double idéal : le culte le plus entier de la véritable liberté et celui de la responsabilité de tous envers tous.

Il passa dans l'existence de notre ami bien des ombres, bien des amertumes.

Par un travail opiniâtre, il surmonta les unes, et par son énergie, il oublia les autres.

La mort, de sa main brutale, l'arrêta brusquement, loin de toute illusion nouvelle, sur la voie qu'il suivait sans dévier au profit de tous.

Doué d'une volonté indomptable, pouvant fournir une somme de travail exceptionnelle, il recherchait avec une ardeur, que secondait une méthode toute scientifique, la réalisation de bien des améliorations que l'Indo-Chine, en général, le Tonkin en particulier, lui paraissaient devoir attendre de l'union et de la bonne volonté de tous ceux qui vivent et travaillent pour elle et avec elle.

Européens et indigènes, nous devons conserver le souvenir de celui qui poursuivit, sans aucune défaillance, de la façon la plus humanitaire et la plus désintéressée, par amour du bien public, le programme d'équilibre entre les diverses forces morales et économiques que l'Indo-Chine possède, Jollivet n'envisageait dans cette association naturelle que la prospérité et le progrès de ce pays.

Son esprit supérieur le mettait au dessus du terre-à-terre de la vie, les préjugés étroits et faux trouvaient en lui un adversaire convaincu.

Amoureux de la liberté d'écrire, de travailler, de penser, pour lui, il la voulait pour les autres.

Il n'a jamais été l'ennemi systématique de personne ; il laissait à chacun le droit d'agir et de croire selon ses préférences, respectant toutes les convictions sincères. Mais son ardeur était sans égale quand il s'agissait de combattre une coterie, une intransigeance, d'où qu'elle vint, pour le seul amour de l'individualité [...] son ambition la plus sincère.

Son exemple doit nous rester comme un enseignement pour l'avenir.

Adieu docteur,

Adieu ! »

.....

Chacun se retire impressionné, pendant qu'au ciel s'allument les premières étoiles et que le croissant pâle de la lune plane sur les tombes fleuries.

Hanoï
CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 décembre 1905)

Rectification. — Plusieurs membres du comité du banquet annamite nous prient de rectifier l'information de notre confrère « Le Petit tonkinois », d'après laquelle M. Vu huy Quang aurait été président de cette fête. Or, les organisateurs du dit banquet avaient décidé qu'aucun membre ne serait nommé président ou quelque chose d'analogue. On avait voulu que tout le monde fût égal, que nul ne portât un titre quelconque, ni M. Quang, ni les autres.

Hanoï
CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 décembre 1905)

Réunion électorale à l'Hôtel Métropole

.....
Un hommage respectueux rendu aux efforts et au dévouement de M. Jollivet à été bien accueilli de tous les assistants.

Après avoir développé les termes du programme qu'il défendra, s'il est élu, M. le docteur Le Lan cède la place à M. Beaubois, directeur p. i. du «Petit Tonkinois.»

Hanoï
CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 décembre 1905)

La vente du *Petit Tonkinois*. — On nous écrit. — Ce matin, à 9 heures, a eu lieu à la curatelle la vente du journal *Le Petit Tonkinois* et du matériel d'imprimerie dépendant de la succession Jollivet. Étaient présents MM. Beaubois, de Lamothe, Roux, Villarem, Levée, Halff, Gesbert [...]

Gesbert, après avoir déclaré l'acheter, veut le faire mettre au nom d'une deuxième personne dont il ne peut produire la procuration. M. Gesbert n'ayant pas les fonds sur lui, la vente est annulée et les nouvelles enchères ont lieu. M. Beaubois seul ayant mis une enchère est déclaré acquéreur au prix de 410. p.

Avant la deuxième mise en vente, une altercation suivie de voie de faits s'est produite entre MM. Beaubois et Gesbert.

Les assistants sont intervenus aussitôt pour séparer les adversaires. À la fin de la vente, monsieur Beaubois a prié MM. Villarem et Roux d'aller demander à monsieur Gesbert de les mettre en relation avec deux de ses amis pour décider d'une rencontre.

Ces messieurs ont transmis à M. Gesbert la demande de leur client qui a décliné l'offre qui lui était faite. L'incident est donc clos.

*
* *

D'autre part, voici de nouveaux renseignements sur la vente du *Petit Tonkinois*. Ainsi que nous le disons plus haut, une première enchère eut lieu et le journal fut adjugé à

M. Gesbert, pour la somme de 1.100 piastres. M. Beaubois, concurrent, déclare alors qu'il va chercher l'huissier afin de faire saisir le journal, en faveur des créanciers, disant que l'argent de la saisie procurera un sensible plaisir à M. R. Debeaux, principalement, chez lequel M. Gesbert fut employé.

M. Gesbert décoche une gifle à M. Beaubois, lequel répond par un coup de poing qui ne porte pas et les assistants intervenant séparent les adversaires.

Ainsi qu'on l'a lu plus haut, un envoi de témoins eut lieu de la part de M. Beaubois, les messieurs se heurtèrent à un refus formel de la part de M. Gesbert, qui déclara qu'il se tenait à la disposition de M. Beaubois pour toute rencontre au bâton, à la canne, ou au nerf de bœuf.

On nous assure que l'*Avenir*, sa direction et sa rédaction furent violemment pris à partie par certains assistants. N'ayant pas l'habitude de tabler sur des racontars, nous ne parlons pas des injures qui nous ont été décochées. Nous attendrons qu'on veuille bien les préciser.

Pour conclure, disons que le nouveau propriétaire du « Petit Tonkinois » est M. Beaubois, pour le prix de 410 piastres.
